

REPUBLIQUE



TOGOLAISE

72<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

POINT 170 DE L'ORDRE DU JOUR

***Thème*** : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies au Réseau international sur le bambou et le rotin.

**Monsieur le Président,**

~~Le Togo tient à remercier le Gouvernement de la République Populaire de Chine qui est~~

d'observateur notamment auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique, du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

**Monsieur le Président,**

Au regard de ce qui précède, mon pays souhaite vivement que le statut d'observateur auprès de l'Assemblée Générale des Nations Unies soit octroyé au Réseau international sur le bambou et le rotin en vue de lui permettre de collaborer et de coopérer plus étroitement avec les Nations Unies dans les domaines d'intérêts communs.

Grâce au statut d'observateur, le Réseau international pourra mieux contribuer à la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies, qui sont d'ailleurs les siens, à savoir ~~le développement durable, un moteur susceptible d'impulser la consolidation de la paix~~